

## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE



## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 27 MARS 2014

DECISION

Numéro 14 – 04 – 028

**Décision 2 : L'attribution du marché de formation aux permis de conduire routiers et bateaux.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 mars 2014, s'est réuni le 27 mars 2014 à partir de 8 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (3 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président).

*Étaient excusés* : Madame Nadia Sémache ; Bernard Philibert (Président).

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

La formation aux permis de conduire routiers et bateaux (C : poids-lourd, CE : super-lourd, BE : remorque et S : bateau fluvial), objet de ce marché, repose sur la nécessité de disposer au sein des centres d'incendie et de secours du département de conducteurs, sapeurs-pompiers ou personnels techniques, en nombre suffisant, afin de répondre aux exigences opérationnelles.

A ce jour, ces dépenses s'établissent à environ 20 000 € par an, ce qui nous conduit à lancer une consultation (MAPA).

Des lots géographiques ont été définis en fonction de la provenance des stagiaires à ces formations qui sont principalement des sapeurs-pompiers volontaires.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2014  
Publication : 03/04/2014

Ce marché sera conclu pour une durée d'un an, à compter de sa notification et reconductible 2 fois, pour une période d'un an, soit 3 ans maximum et pour les quantités suivantes :

Lot	Période initiale et pour chacune des périodes de reconduction
	Quantités Maximum
Lot 1 - Permis C et BE Secteur Nord	8 permis C 6 permis BE
Lot 2 - Permis C et BE Secteur Centre	7 permis C 5 permis BE
Lot 3 - Permis C et BE Secteur Sud	10 permis C 6 permis BE
Lot 4 - Permis C et BE Secteur Sud Pilat	3 permis C 3 permis BE
Lot 5 - Permis CE Secteur LOIRE	2 permis CE
Lot 6 - Permis S Secteur Nord	7 permis S
Lot 7 - Permis S Secteur Sud	7 permis S

L'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés suivants :

**1. Prix** (pondération : 60 points)

**2. Valeur technique** (pondération : 40 points) :

- Conditions d'accueil 5 points
- Délai inscription et présentation examen 15 points
- Possibilité formation soirs, WE et périodes bloquées 10 points
- Possibilité formation à distance. 10 points.

La commission des marchés s'est réunie le 27 mars 2014 afin d'émettre un avis sur ce dossier.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2014  
Publication : 03/04/2014

Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :

**Article 1 :**

Le bureau suit l'avis rendu par la commission des marchés réunie le 27 mars 2014 et décide d'attribuer le marché de formation aux permis de conduire routiers et bateaux comme suit :

Lot	Désignation	Société retenue
1	Permis C et BE Secteur nord	Lot déclaré infructueux
2	Permis C et BE Secteur centre	Auto-école Moulin 2 bis bld Chevassieu – 42 600 MONTBRISON
3	Permis C et BE Secteur sud	Ecole de conduite de La Libération 2 avenue de la Libération – 42 000 ST-ETIENNE
4	Permis C et BE Secteur sud Pilat	Lot déclaré infructueux
5	Permis CE Secteur Loire	Auto-école Moulin 2 bis bld Chevassieu – 42 600 MONTBRISON
6	Permis S Secteur nord	Lot déclaré infructueux
7	Permis S Secteur sud	Lot déclaré infructueux

**Article 2 :**

Le Président est autorisé à signer les pièces du marché sous réserve de la production par la société retenue des pièces visées à l'article 46 du code des marchés publics.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT